



MARTIN

DESSERT



Code : 1625-40

GÂTEAU SANTÉ AUX BANANES

Valeurs Nutritives

Nutrition Facts / Valeur Nutritives

Pour 2 morceaux (100 g) / Per 2 pieces (10

Calories 280 % Daily Value*
% valeur quotidienne*

Fat / Lipides 11 g 15%
Saturated / Saturés 1 g 6%
+Trans / Trans 0.1 g

Carbohydrates / Glucide 40 g
Fibre / Fibres 2 g 7%
Sugars / Sucres 24 g 24%

Protein / Protéine 4 g

Cholesterol / Cholestérol 30 mg

Sodium / Sodium 270 mg 12%

Potassium 100 mg 2%

Calcium 30 mg 2%

Iron / Fer 1.25 mcg 7%

*5% ou moins c'est peu, 15% ou plus c'est beaucoup
*5% or less is a little, 15% or more is a lot

Liste d'ingrédients

Sucres (sucre, purée de pomme (pomme, eau, acide citrique)), Bananes (bananes, acide ascorbique), Farine de blé, Huile de canola, Œuf entier liquide, Eau, Amidon de maïs modifié, Amidon de pomme de terre modifié, Poudre à pâte, Jus de citron fait de concentré (eau, jus de citron concentré, sulfites, huile de citron), Sel

Contient : Blé, Œuf, Sulfites

Peut contenir : Soya, Lait, Orge, Avoine

Informations techniques

Spécifications physiques :

- Hauteur du produit : 1"3/8 +/- 1/
- Dimension de la portion : 2" 3/8 +/- 1/8 X 1"
- Poids portion : 50 g

Spécifications d'emballage :

- 45,00 portion(s) / boîte
- 1,00 boîte(s) / caisse
- 2,58 KG poids de caisse brut
- 2,25 KG poids de caisse net

Disposition sur une palette :

- 8,00 caisses / rangée
- 16,00 caisses de haut
- 128,00 caisses / palette

Spécifications de décongélation :

Décongeler à 4°C pendant 3 hrs environ (portion)
Décongeler à 4°C pendant 12 hrs environ (boîte)

Durée de vie du produit :

18 mois au congélateur

Durée de vie après décongélation :

5 jours au réfrigérateur (4°C)

Manipulation :

1-Retirer l'emballage du produit. 2- Glisser un couteau sous l'eau chaude et le passer entre les portions déjà coupées. 3- Glisser une spatule sous la portions et la servir dans votre assiette.

Règlementation :

Le processus se conforme aux normes du règlement sur les aliments et drogues du Canada (C.R.C., ch.870) et avec le code du Règlement Fédéral (CFR, titre 21)



Révision 01/12/2022

Version 2